



LE CONCOURS DE MANIPULATEUR EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE

La Profession : Le Manipulateur en électroradiologie médicale effectue les préparatifs nécessaires à l'application de radiations ionisantes et procède à l'exposition du patient à ces radiations utilisées à des fins de diagnostic ou de traitement.

Spécialiste paramédical de l'image, il est le collaborateur direct du médecin radiologue.

Il peut exercer dans différents secteurs d'activité : en imagerie médicale (radiologie, scanner, échographie, IRM), en radiothérapie ou en médecine nucléaire.

Le manipulateur en électroradiologie médicale peut exercer dans des établissements publics ou privés d'hospitalisation, de soins ou de cures ou bien dans des centres de radiologie privés, individuels ou de groupe.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

L'obtention du Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires) dans le secteur hospitalier, public ou privé.

Le concours est organisé en deux épreuves : Biologie (1h30), Physique/Chimie (1h30).

L'équipe pédagogique du CPES analyse chaque année les sujets de *l'ensemble des concours*. Nos **Conseillers Pédagogiques** peuvent ainsi orienter chaque élève vers les concours qui seront les mieux adaptés à ses **potentialités personnelles**.

Les Enseignements : Chaque année, ils commencent début septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les concours dont la plupart se déroulent entre avril et mai.

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours ces horaires sont réduits en Avril et Mai. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes, en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables. **Les sections comprennent 24 à 28 étudiants.**

Les Horaires : Chaque semaine les cours comportent **26 h 30**, à savoir **13 heures** de Biologie, **9 heures** de Physique et **4 h 30** de Chimie.

Des heures de **cours supplémentaires**, en petits groupes limités à 6 élèves, **sont offertes** aux étudiants rencontrant des difficultés particulières dans l'une des matières.

Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de **3 heures** effectués au CPES dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison et corrigés à l'Ecole. Un travail négligé ou des résultats insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : voir tarifs en fin de documentation.

Nota : Le programme des épreuves de Physique, Chimie et Biologie correspond aux programmes de ces disciplines dans les classes de première et terminale, série Scientifique.

Sans être une condition indispensable, l'obtention d'un bac S représente un avantage certain.

Classes Préparatoires aux Etudes de Santé

35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT PIERRE

Tél : 02 62 35 00 11 - Fax : 02 62 35 72 70 - E-mail : tbourles@cpes.re - www.cpes.re